

DECRET N° 2001-432 DU 17 OCTOBRE 2001

portant abrogation uniquement en ce qui concerne
madame Léontine ATTOLOU des dispositions du
Décret n° 99-080 du 12 février 1999 portant
nomination au cabinet civil du Président de la
République .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet civil du Président de la République ;
- Vu** le Décret n° 99-080 du 12 février 1999 portant nomination au Cabinet civil du Président de la République.
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 septembre 2001;

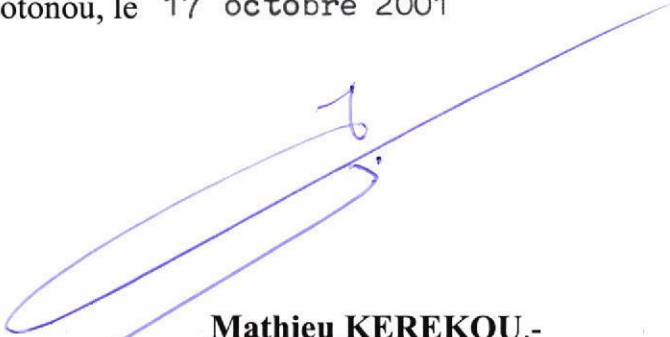
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est abrogé uniquement en ce qui concerne madame Léontine ATTOLOU, les dispositions du Décret n° 99-080 du 12 février 1999 portant nomination au cabinet civil du Président de la République.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



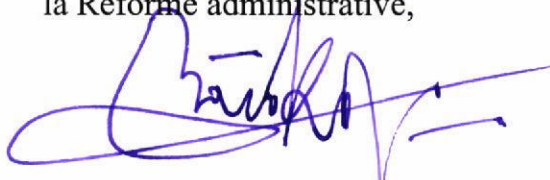
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de
la Réforme administrative,



Ousmane BATOKO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFPTRA
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSEE 1 JO 1.